#### **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

#### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019**

# RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

#### Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.065.216, un actif net de D : 3.056.925 et un bénéfice de la période de D : 31.218.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 84,17% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
   Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 15,82% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 juillet 2019
Le Commissaire aux Comptes :
FINOR

**Karim DEROUICHE** 

## **BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	2 579 866,906	3 384 106,159	2 878 688,929
Obligations et valeurs assimilées		2 488 048,906	3 384 106,159	2 789 234,429
Tires des Organismes de Placement Collectif		91 818,000	-	89 454,500
Placements monétaires et disponibilités	•	485 014,553	336 446,131	386 896,556
Placements monétaires	5	482 118,332	325 924,294	384 000,335
Disponibilités	_	2 896,221	10 521,837	2 896,221
Créances d'exploitation	6	334,535	334,541	334,534
	-			
TOTAL ACTIF	=	3 065 215,994	3 720 886,831	3 265 920,019
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	8 033,387	16 382,823	10 915,617
Autres créditeurs divers	8	257,227	2 297,760	2 940,830
TOTAL PASSIF	-	8 290,614	18 680,583	13 856,447
ACTIF NET				
Capital	9	2 999 705,023	3 639 430,358	3 134 224,734
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices				
antérieurs Sommes distribuables de la période		19,553 57 200,804	27,048 62 748,842	23,238 117 815,600
Sommes distribuables de la periode		37 200,604	02 740,042	117 615,600
ACTIF NET	-	3 056 925,380	3 702 206,248	3 252 063,572
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 065 215,994	3 720 886,831	3 265 920,019

## **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	33 495,575	68 216,548	44 703,972	90 622,244	173 019,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 495,575	68 216,548	44 703,972	90 622,244	173 019,400
Revenus des placements monétaires	11	3 926,192	5 711,840	1 395,300	2 777,647	4 989,278
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		37 421,767	73 928,388	46 099,272	93 399,891	178 008,678
Charges de gestion des placements	12	(7 989,954)	(13 698,482)	(16 293,227)	(25 748,864)	(38 450,784)
REVENU NET DES PLACEMENTS		29 431,813	60 229,906	29 806,045	67 651,027	139 557,894
Autres charges	13	(827,449)	(1 663,703)	(1 005,053)	(2 039,589)	(3 897,252)
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 604,364	58 566,203	28 800,992	65 611,438	135 660,642
Régularisation du résultat d'exploitation		(803,541)	(1 365,399)	(1 625,026)	(2 862,596)	(17 845,042)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		27 800,823	57 200,804	27 175,966	62 748,842	117 815,600
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		803,541 2 613,158	1 365,399 5 093,259 (11,600)	1 625,026 1 565,101 19,657	2 862,596 3 122,148 39,050	17 845,042 1 330,360 8 828,657
RESULTAT DE LA PERIODE		31 217,522	63 647,862	30 385,750	68 772,636	145 819,659

## **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	31 217,522	63 647,862	30 385,750	68 772,636	145 819,659
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles	28 604,364	58 566,203	28 800,992	65 611,438	135 660,642
sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de	2 613,158	5 093,259	1 565,101	3 122,148	1 330,360
titres	-	(11,600)	19,657	39,050	8 828,657
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(114 228,971)	(114 228,971)	(119 837,970)	(119 837,970)	(119 837,970)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(45 834,961)	(144 557,083)	(129 954,581)	(370 991,173)	(898 180,872)
Souscriptions - Capital - Régularisation des	719 338,723	724 353,319	1 346 721,818	1 455 596,271	2 060 284,719
sommes non distribuables - Régularisation des	982,990	985,360	901,667	908,324	2 334,081
sommes distribuables Rachats	25 002,671	25 221,409	40 093,801	43 829,065	64 503,640
- Capital - Régularisation des	(764 265,434)	(863 840,989)	(1 471 514,581)	(1 812 525,343)	(2 928 535,731)
sommes non distribuables - Régularisation des	(1 052,882)	(1 099,060)	(978,256)	(1 034,811)	(3 342,071)
sommes distribuables	(25 841,029)	(30 177,122)	(45 179,030)	(57 764,679)	(93 425,510)
VARIATION DE L'ACTIF	(128 846,410)	(195 138,192)	(219 406,801)	(422 056,507)	(872 199,183)
ACTIF NET	(120010,110)	(100 100,102)	(210 100,001)	(122 000,001)	(012 100,100)
En début de période	3 185 771,790 3 056 925,380	3 252 063,572 3 056 925,380	3 921 613,049	4 124 262,755	4 124 262,755
En fin de période  NOMBRE D'ACTIONS	3 056 925,360	3 056 925,360	3 702 206,248	3 702 206,248	3 252 063,572
En début de période	29 702	30 626	36 860	39 135	39 135
En fin de période	29 263	29 263	35 637	35 637	30 626
VALEUR LIQUIDATIVE	104,464	104,464	103,887	103,887	106,186
TAUX DE RENDEMENT	0,98%	2,00%	0,79%	1,75%	3,93%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

#### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

## NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA juillet 2032 ».

#### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2019, à D : 2.579.866,906 et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût	Valeur	%
	de titres	d'acquisition	au 30/06/2019	Actif net
Obligations & valeurs assimilées		2 398 083,550	2 488 048,906	81,39%
Obligations de sociétés		1 228 379,300	1 262 438,738	41,30%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de				
TMM+0,85%	3 000	119 976,000	125 920,202	4,12%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	20 000,000	21 072,000	0,69%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	39 997,000	40 826,904	1,34%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au				
taux de 7,4%	1 500	90 000,000	90 451,279	2,96%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	92 232,000	95 314,141	3,12%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	39 969,000	40 865,458	1,34%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	30 000,000	30 956,910	1,01%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	37 500,000	38 751,761	1,27%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	30 000,000	31 661,721	1,04%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	40 000,000	41 012,778	1,34%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	30 001,800	30 079,344	0,98%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	60 000,000	62 454,707	2,04%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	176 250,000	179 590,260	5,87%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	59 953,500	60 651,266	1,98%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	15 000,000	15 264,590	0,50%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	40 000,000	40 972,800	1,34%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	60 000,000	62 030,992	2,03%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	80 000,000	81 612,678	2,67%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	30 000,000	31 204,767	1,02%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	97 500,000	101 660,071	3,33%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de				
7,4%	2 000	40 000,000	40 084,109	1,31%

Emprunt National		62 500,000	62 595,430	2,05%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	62 500,000	62 595,430	2,05%
Bons du trésor assimilables		1 107 204,250	1 163 014,738	38,05%
DTA 5 50/ 00 0000	000	000 010 000	000 004 000	0.040/
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	303 961,603	9,94%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	102 381,637	3,35%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	255 715,389	8,37%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	198 592,824	6,50%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	99 164,862	3,24%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	203 198,423	6,65%
Titres des Organismes de Placement Collectif		88 580,000	91 818,000	3,00%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	500	88 580,000	91 818,000	3,00%
Total		2 486 663,550	2 579 866,906	84,39%
Pourcentage par rapport au total des Actifs	i		84,17%	

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2019 à D : 482.118,332 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% Actif net
Dépôt à vue	480 050,080	482 118,332	15,77%
AMEN BANK	480 050,080	482 118,332	15,77%
Total général  Pourcentage par rapport au total des Actifs	480 050,080	482 118,332 15,73%	15,77%

## Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2019 à D : 334,535 contre D : 334,541 à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Autres Créances d'Exploitation	334,535	334,541	334,534
Total	334,535	334,541	334,534

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2019 à D : 8.033,387 contre D : 16.382,823 au 30 juin 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	30/06/2019		31/12/2018
Smart Asset Management	2 806,247	3 416,499	3 063,496
Maxula Bourse	2 806,247	3 416,500	3 063,497
Rémunération du dépositaire	2 420,893	9 549,824	4 788,624
Total	8 033,387	16 382,823	10 915,617

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2019 à D : 257,227 contre D : 2.297,760 au 30 juin 2018 et se détaille ainsi :

	30/06/2019	30/06/2018	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	-	1 804,159
Redevance du CMF	236,407	304,814	264,430
Retenue à la source sur commissions	-	1 410,771	851,421
Autres	20,820	582,175	20,820
Total	257,227	2 297,760	2 940,830

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2019, se détaillent comme suit :

## Capital au 31-12-2018

Montant	3 134 224,734
Nombre de titres	30 626
Nombre d'actionnaires	85

## Souscriptions réalisées

Montant	724 353,319
Nombre de titres émis	7 078
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

## Rachats effectués

Montant	(863 840,989)
Nombre de titres rachetés	(8 441)
Nombre d'actionnaires sortants	(10)

## **Autres mouvements**

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(11,600)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 093,259
Régularisation des sommes non distribuables	(113,700)

## Capital au 30-06-2019

Montant	2 999 705,023
Nombre de titres	29 263
Nombre d'actionnaires	79

#### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 33.495,575 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2019, contre D : 44.703,972 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent comme suit

	Du 01/04 Au	Du 01/01 Au	Du 01/04 Au	Du 01/01 Au	Année
	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018	2018
Revenus des obligations et					
valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	19 228,841	40 812,037	28 356,852	59 131,652	110 422,035
Revenus des titres émis par le trésor					
et négociables sur le marché					
financier					
<ul> <li>intérêts (BTA et Emprunt</li> </ul>	14 266,734	27 404,511	16 347,120	31 490,592	62 597,365
National)					
TOTAL	33 495,575	68 216,548	44 703,972	90 622,244	173 019,400

## Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2019 à D : 3.926,192, contre D : 1.395,300 pour la même période de l'exercice 2018, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2019	Du 01/01 Au 30/06/2019	Du 01/04 Au 30/06/2018	Du 01/01 Au 30/06/2018	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue Intérêts des certificats de dépôts	1 369,428 2556,764	3 155,076 2556,764	1 395,300 0,000	2 777,647 0,000	4 989,278 0,000
TOTAL	3 926,192	5 711,840	1 395,300	2 777,647	4 989,278

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2019 à D : 7.989,954, contre D : 16.293,227 pour la même période de l'exercice 2018, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au	Du 01/01 Au	Du 01/04 Au	Du 01/01 Au	Année
	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018	2018
Commission de gestion	2 806,247	5 650,511	3 406,613	7 103,071	13 454,031
Commission de distribution	2 806,247	5 650,511	3 406,614	6 765,793	13 116,753
Commission de dépôt	2 377,460	2 397,460	9 480,000	11 880,000	11 880,000
Total	7 989,954	13 698,482	16 293,227	25 748,864	38 450,784

#### Note 13: Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04 au 30/06/2019 à D : 827,449, contre D : 1.005,053 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2019	Du 01/01 Au 30/06/2019	Du 01/04 Au 30/06/2018	Du 01/01 Au 30/06/2018	Année 2018
Redevance du CMF					
	786,575	1 583,353	954,238	1 948,978	3 727,957
Commissions bancaires	40,874	80,350	50,815	90,611	169,295
Total	827,449	1 663,703	1 005,053	2 039,589	3 897,252

#### Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

<sup>\* 0,30%</sup> HT si l'actif net est de moins de 5 MD,

<sup>\* 0,24%</sup> HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,

<sup>\* 0,18%</sup> HT si l'actif net est plus de 25 MD.

<sup>\* 0,30%</sup> HT si l'actif net est de moins de 5 MD,

<sup>\* 0,36%</sup> HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,

<sup>\* 0,42%</sup> HT si l'actif net est plus de 25 MD.

<sup>\* 0,10%</sup> HT si l'actif net est de moins de 10 MD,

<sup>\* 0,08%</sup> HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,

<sup>\* 0,06%</sup> HT si l'actif net est plus de 20 MD.